



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PME

Question écrite n° 101696

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les propositions de la CGPME visant à des simplifications administratives pour les TPE-PME, notamment en matière environnementale. En effet, la législation et la réglementation environnementales prennent une place de plus en plus importante dans le quotidien des entreprises. Pour un dirigeant, rechercher les textes applicables peut devenir compliqué du fait de l'éparpillement des textes. Souvent, le manque de ressources humaines et financières de la structure ne permet pas la présence d'un juriste apportant les conseils pertinents lors de la mise en place d'un nouveau dispositif réglementaire. Un portail Internet permettrait aux chefs d'entreprise d'accéder à la réglementation et la jurisprudence. Sur chacun des thèmes choisis seraient précisés les procédures administratives à suivre, les aides disponibles au niveau européen, national et local. L'ensemble des informations disponibles sur un portail unique permettrait d'assurer une meilleure sécurité juridique et une meilleure information des chefs d'entreprise. Il lui demande sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101696

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2140

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)